



SALLE COMMUNALE DE MESLAN
REGLEMENT INTERIEUR
A CONSERVER PAR LE RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION

I - LOCATION / RESERVATION

La salle communale peut être louée par toute personne, organisme ou association de la commune ou non, couverte par une assurance permettant l'utilisation de tels biens.

Les mineurs peuvent louer la salle sous la responsabilité de leurs parents qui doivent fournir une attestation.

La réservation de la salle doit être faite au moins 10 jours avant la date de la manifestation envisagée.

II - TARIFS / PAIEMENT

Les tarifs de location sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Le paiement se fait à la Mairie, par chèque à l'ordre du Trésor Public, lors de la remise des clefs et est conjoint au dépôt d'une caution qui est restituée après la manifestation, si aucun dégât n'est constaté. Dans le cas inverse, les travaux nécessaires à la remise en état sont facturés au responsable de la manifestation.

III - REMISE ET RESTITUTION DES CLEFS

La remise des clefs se fait à la Mairie, dans les 24 h précédant la manifestation ou 48 h pour le dimanche.

Les clefs doivent être rendues à la Mairie au plus tard à 12h le lendemain de la manifestation.

IV - DEGRADATIONS/ NUISANCES

Les utilisateurs sont tenus pour responsables des dégradations occasionnées au matériel et/ou aux locaux (à l'intérieur comme à l'extérieur).

Ils doivent signaler toute dégradation ou perte et remboursent le matériel détérioré ou manquant.

Ils sont également tenus pour responsables des nuisances, notamment sonores, causées par la manifestation.

V - DECORATIONS

Toutes les décorations (guirlandes, ballons...) doivent être suspendues aux crochets se situant au-dessus de chaque fenêtre. L'utilisation de punaises, pointes ou rubans adhésifs n'est pas autorisée.

VI - MATERIEL MIS A DISPOSITION

Cuisine :

- Vaisselle (assiettes, verres, couverts, plats de service, louches, pichets) sur demande à établir sur formulaire au moins 3 jours avant la manifestation

- Gazinière et four semi-professionnels (prévoir ustensiles de cuisine)

- Evier et plans de travail

- Matériel de nettoyage des sols

Salle :

- Tables (sous l'estrade) et chaises (à ranger par 3 sur la scène après utilisation) pour 100 personnes

- Système de ventilation derrière le bar (bien suivre les instructions affichées et ne pas oublier de l'éteindre après utilisation)

- Système de chauffage dont le thermostat se situe derrière le bar (ne pas oublier de baisser à nouveau le chauffage avant de quitter la salle)

VII - SANITAIRES

Le papier-toilette, le savon et les essuie-mains sont fournis par la Commune. Ils doivent être utilisés sans gaspillage.

Il est recommandé de s'assurer qu'aucun objet (rouleaux de papier, objets divers...) ne soit jeté dans les toilettes.

VIII - NETTOYAGE DE LA SALLE ET DU MATERIEL

Le nettoyage de la salle doit être fait avant la restitution des clefs. Le nettoyage comprend le ménage et le rangement de l'intégralité du matériel utilisé et des locaux (y compris le parking).

Le matériel de nettoyage des sols (balais, pelles, serpillières) est à disposition dans la cuisine mais il est conseillé de prévoir également votre propre matériel notamment produits d'entretien. Attention, le parquet de la salle doit être simplement lavé à l'eau claire.

Pour le nettoyage des tables et de la vaisselle, prévoir éponges, produit à vaisselle et torchons.

A votre départ, les portes et les fenêtres doivent être soigneusement fermées, les lumières éteintes et le gaz coupé.

Dans l'hypothèse où la salle ne serait pas restituée dans un état de propreté convenable, le temps passé par l'agent d'entretien communal à sa remise en état sera facturé au responsable de la manifestation suivant tarif horaire fixé par Délibération du Conseil Municipal.

IX - RESPONSABLES DE LA SALLE

Mairie de MESLAN

☎ 02.97.34.25.76

Monsieur Guy OUVRARD

☎ 02.97.34.24.51

X - ENGAGEMENT

Je soussigné(e) :

.....

demeurant :

.....

agissant pour le compte de :

.....

atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à m'y conformer.

Date de la manifestation :

A Meslan, le Signature